

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 43**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 Janvier 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY**

---

**OBJET**

Subvention d'équipement en faveur du Pôle Métropolitain pour l'Entrepreneuriat.

---

**Direction de l'Economie de l'Aménagement et de la Recherche  
Entreprises et Animation Economique  
12328**

## **RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES**

Dans le cadre de son action, le Conseil Départemental a décidé d'apporter son soutien en équipement à des organismes à vocation économique, sous forme de subventions.

## **EXPOSE DES MOTIFS**

Un PLR est un plan d'accompagnement, dont l'objet est de faciliter la transition des sites concernés par la fermeture d'une caserne, vers de nouvelles dynamiques de développement économique. Le PLR marseillais a été signé par l'ensemble des acteurs le 07 décembre 2012, sur la base de trois axes stratégiques pour le territoire de la Communauté Urbaine Marseille Métropole :

- ▶ Le développement d'entreprises innovantes créatrices d'emplois, sur 4 sites d'excellence (Technopôles de Château-Gombert et Luminy, Pôle Média, Zones des Florides sur Marignane).
- ▶ La structuration de la filière audiovisuel/multimédia de la Belle de Mai.
- ▶ L'aménagement d'une friche industrielle en ZFU (anciennement entreprise SMAC ACEROIDE) en un pôle de création d'entreprise.

Ce dernier projet prévoit la mise en place dans les quartiers Nord de Marseille d'un pôle consacré à la création, au développement et à l'hébergement des entreprises artisanales et de services. Il s'agit d'un ensemble immobilier de 1800 m<sup>2</sup>, situé sur le chemin de la Madrague Ville, dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille (quartier prioritaire), soit 900 m<sup>2</sup> de locaux d'activités, 500 m<sup>2</sup> de bureaux à destination des activités de services, et 400 m<sup>2</sup> de bureaux dédiés à l'animation du Pôle.

Cette opération, portée par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, présente un montant total d'investissement de 7 400 000 € TTC, financés par des fonds européens, l'Etat et les collectivités locales. La participation du Département a été de 200 000 € (vote à la Commission Permanente du 29 avril 2015), à parité avec la Région.

Les travaux ont commencé début 2014, la livraison est prévue au printemps 2016.

Parallèlement, une réflexion a été initiée en vue de déterminer la structure qui aura pour mission de gérer et piloter ce lieu. C'est désormais chose faite, avec la création du Pôle Métropolitain pour l'Entreprenariat, qui regroupe 7 organismes de la création d'entreprises du territoire.

## **OBJET DU PRESENT RAPPORT**

Ainsi que l'atteste la forte mobilisation des acteurs institutionnels sur ce projet, il s'agit d'un équipement stratégique pour le développement économique et l'emploi.

Il existe en effet dans les territoires concernés de forts taux de création d'entreprises alors que les opérateurs spécialisés dans l'accompagnement à la création/reprise d'entreprises y sont peu présents. Par ailleurs, le marché de l'immobilier est également peu adapté aux besoins des créateurs d'entreprises et constitue un frein au développement de l'entrepreneuriat sur ces territoires.

Le Pôle Métropolitain pour l'Entrepreneuriat prévoit un certain nombre de dépenses d'équipement, qui ont vocation à permettre au lieu d'être opérationnel dès son ouverture au 1er trimestre 2016.

Sur un budget global de 82 181 € (cf. pièce jointe), l'association sollicite des subventions publiques à parité entre la Caisse des Dépôts et Consignation et le Conseil Départemental, soit 41 091 € chacun.

Au vu de ces éléments, il est vous est proposé de répondre favorablement à cette sollicitation et d'accorder au Pôle Métropolitain pour l'Entrepreneuriat une subvention d'équipement de 41 091 €.

### **INCIDENCE BUDGETAIRE**

Cette dépense globale de 41 091 €uros, correspondant au montant de la subvention d'équipement, sera financée sur les crédits de paiement des dispositifs de subventions aux associations.

Programme	Opération	Libellé	Imputation	Montant engagement
10605	A créer	Equipement associations 2016	204-91-20421	41 091 €

### **PROPOSITIONS**

Sur proposition de Monsieur le Délégué à l'Economie et à l'Emploi, au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligé de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

<b>NOM</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>BUT</b>	<b>OBJET DE LA SUBVENTION</b>	<b>TYPE DE VERSEMENT</b>
Pôle Métropolitain pour l'Entrepreneuriat Pdt : Patrick TORRE BA : 000283	7, rue Gaston de Flotte Actipôle 12 13012 Marseille	Mise en place dans les quartiers Nord de Marseille d'un pôle consacré à la création, au développement et à l'hébergement des entreprises artisanales et de services.	Achat matériel informatique, bureautique, mobilier et aménagement des locaux. Création site internet.	Versement sur production de factures acquittées.